# Réunion ministérielle du 19 janvier 2016

# Relevé de propositions de la Coordination Rurale

#### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le nouvel épisode de grippe aviaire impose l'application de mesures très contraignantes. Ainsi, la limitation des mouvements d'animaux et les abattages préventifs ont des impacts économiques énormes pour les éleveurs qui n'ont pas retrouvé un équilibre financier suite à l'épisode de 2015. Le solde des indemnisations en lien avec le vide sanitaire du printemps 2016 n'est pas versé et les éleveurs sans référence en 2015 n'ont reçu à ce jour aucune compensation.

Les producteurs ont besoin d'un soutien financier immédiat, sans attendre la définition d'un nouveau protocole d'indemnisation. Sans cela les éleveurs n'ont d'autre choix que d'entrer en négociation individuelle avec leur banque qui peut alors imposer ses conditions pour échelonner les prêts ou consentir à des avances de trésorerie.

La Coordination Rurale demande le versement d'une avance de trésorerie sur fonds d'État pour tous les éleveurs concernés par les mesures de restriction et les abattages préventifs.

La Coordination Rurale demande pour tous les éleveurs, avec une attention particulière pour les jeunes installés (prêts relais pour les emprunts JA) et les récents investisseurs, une véritable année blanche :

- effacement des cotisations MSA exploitants;
- reports des annuités en fin de tableau d'amortissement et prise en charge de la totalité des intêrets;
  - remise gracieuse des impôts.

### **MESURES SANITAIRES**

Les interdictions et les obligations inhérentes à la mise en place des zones réglementées sont lourdes et complexes. Les éleveurs doivent disposer d'informations claires et précises dans ce domaine.

La Coordination Rurale demande la publication d'une infographie sur les restrictions applicables aux différentes zones qui pourra également être remise aux éleveurs lors des visites sanitaires organisées lors des créations des zones.

Les mouvements d'animaux (comme par exemple les livraisons de canards prêts à gaver) entre zones de statuts différents se font sous condition de réalisation d'analyses virologiques. Leurs coûts semblent être très variables en fonction des laboratoires et des prescripteurs.

La Coordination Rurale demande un éclairage sur les pratiques tarifaires des laboratoires agréés et demande que l'éleveur ne supporte pas le coût de ces analyses.

## MESURES DE REPRISE D'ACTIVITE

La principale interrogation des éleveurs, au-delà de l'impact financier et de l'efficacité des mesures d'éradication du virus, concerne la reprise d'activité. Les producteurs ont besoin de visibilité tant sur l'évolution des procédures que sur les conditions pour retrouver un fonctionnement « normal ».

La Coordination Rurale demande la publication de la procédure de reprise d'activité et des possibles évolutions de la réglementation sanitaire en fonction de scenarii de propagation du virus.

La production avicole va rester longuement impactée par ces crises sanitaires. Afin de valoriser l'engagement des éleveurs dans le respect des normes de bio-sécurité, il convient que l'étiquetage de l'origine des viandes issues d'élevage reproducteurs français soit clairement identifié. Aussi, les coopératives qui importent des viandes fraîches ou des œufs à éclore doivent être déchues de leur statut de coopératives car elles ne remplissent pas leur rôle de valorisation de la production de leurs adhérents.

La Coordination Rurale demande que les mentions d'origine indiquent le pays de détention des reproducteurs.

La production de palmipèdes gras est une richesse pour notre pays. Si le modèle actuel ne permet pas de minimiser les risques sanitaires, il convient de faire évoluer nos modes de productions pour limiter les mouvements et les concentrations d'animaux.

La Coordination Rurale demande que l'État finance les investissements nécessaires à la territorialisation des maillons de production et que la filière accorde une revalorisation de 2 € par canard pour permettre une extensification de la production.